

AUTORISATIONS DIVERSES

Je soussigné(e) : représentant légal de l'enfant :

- Déclare exacts les renseignements portés sur les fiches d'inscription et sanitaire de liaison,
- Déclare avoir pris connaissance et approuver le règlement des services de l'accueil de Loisirs, qui pourra être révisé par le Conseil Municipal en cas de nécessité, et l'accepte.
- Autorise l'accès à mon dossier d'allocataire CAF.
- Autorise les prises de vue en groupe et/ou seul de mon enfant pour diffusion dans la presse, bulletin communal, et/ou le site internet de la Commune.
- Autorise que mon enfant soit maquillé avec des produits adaptés.
- Autorise mon enfant à se rendre et quitter seul l'accueil périscolaire (excepté les enfants de la maternelle).
- Autorise M..... à emmener et rechercher mon enfant à l'accueil périscolaire.
- Autorise le responsable des services ou le personnel d'encadrement à administrer les médicaments selon la posologie précisée par écrit.
- Autorise le transfert de mon enfant, par les services d'urgence (SAMU /POMPIER), à l'établissement de soin le plus proche.
- Autorise toute intervention chirurgicale rendue nécessaire par l'état de mon enfant.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS :

NOM-Prénom : Lien de parenté Tél :

NOM-Prénom : Lien de parenté Tél :

NOM-Prénom : Lien de parenté Tél :

Fait à Méziré, Le

Signature

"Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'organisation et la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Commune (inscriptions, contacts, facturation...), et seront à ce titre conservées pendant 2 ans. Les destinataires de ces données sont la directrice de l'accueil périscolaire et le service administratif de la Commune. Conformément à la loi "informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de Mairie".